

Mandat citoyen

Assemblée citoyenne concernée

(Corcelles-Cormondrèche, Neuchâtel Nord/Sud/Est/Ouest, Peseux, Valangin)

Valangin

Titre du mandat

Création d'un jardin du souvenir dans le cimetière.

Mandant-e-s

Mme Vaucher Catherine

Commentaires

Le jardin du souvenir est lieu collectif spécialement aménagé au sein du cimetière. Cet espace est destiné à recevoir les cendres des personnes décédées, qui avaient émis ce souhait.

Date et lieu

Le 6 mars 2025 à Valangin

Résumé du mandat, explications

Le jardin du souvenir est une tombe commune surmontée d'un monument funéraire sur lequel serait inscrit simplement « le jardin du souvenir » il est destiné à recevoir uniquement les cendres.

A notre époque, nous constatons que les familles sont le plus souvent dispersées et il ne reste parfois plus personne pour s'occuper de l'entretien des tombes.

L'évolution des rites funéraires nous amène à repenser peut-être une nouvelle manière d'envisager notre finitude.

Comme nous sommes venus au monde, nous le quitterons inéluctablement.

De ce fait il est important d'informer nos proches de la manière dont nous voulons quitter cette terre.

Le jardin du souvenir est une solution parmi d'autres, les avantages sont de ne pas être seul dans sa tombe abandonnée par les siens.

Il y aurait la possibilité d'y apposer une plaquette personnelle à charge de la famille ou du représentant de celle-ci, par contre pour les habitants du village le dépôt des cendres est gratuit.

On pourrait imaginer que le jardin du souvenir soit un lieu de partage vers un autre monde.

Il serait régulièrement fleuri par les gens qui viennent se recueillir auprès de leurs chers disparu-e-s qui reposent en paix en ce lieu. L'entretien de cet espace est assuré par les employés de la ville.

Et pour terminer, une réflexion de M Dick Marti, ex-procureur et rapporteur pour le conseil de l'Europe

« Il n'y a rien de plus triste qu'une tombe abandonnée »

Annexe(s) éventuelle(s)

--